



Fenêtres et changement de destination

Par **guima**, le **02/09/2013** à **13:22**

Bonjour,

Nous venons de signer un compromis sur une grange. Nous souhaitons effectuer un changement de destination et en faire une habitation. Nous avons rencontré la mairie et l'urbanisme qui sont favorables à notre projet.

Des ouvertures sont déjà existantes sur 3 faces de la maison, dont une donne sur la maison du voisin, l'autre sur son parking et la 3ème ne le concerne pas. Le voisin est venu nous voir pour nous menacer de nous mettre un procès si nous demandons des fenêtres, même du côté de son parking. Nous sommes à moins d'1m de sa propriété. Peut-il s'opposer au changement de destination alors que la mairie est d'accord en raison de la proximité de son bien? Peut-il nous obliger à fermer les ouvertures existantes? Peut-il se retourner contre nous si nous mettons des verres opaques sans ouverture? De même, il se trouve que la 2ème face donnant sur sa maison, il a goudronné et installé des plantes contre notre future maison, alors qu'une bande de 60 cm nous appartient. Peut-on l'obliger à retirer ce qu'il a installé?

Quelles sont les démarches à faire? Peut-on installer une clôture alors qu'il y a moins de 2 mètres entre les 2 maisons? Merci d'avance de votre aide, nous sommes bien embêtés pour notre 1er achat